

Chapitre 5 - Management des risques

C'est un processus global d'estimation des conséquences potentielles du risque dans le but de savoir s'il doit faire l'objet de mesures pour en atténuer les effets ou de les éliminer.

L'évaluation des risques sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.

Elle doit être continue et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modifications de la production, d'agrandissement des locaux, ...

Faire l'inventaire des unités de travail (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail)

Identifier les situations dangereuses liées à chaque unité de travail

Estimer pour chaque situation dangereuse :

- La gravité des dommages potentiels
- La fréquence d'exposition des salariés aux dangers
- Le niveau de maîtrise

L'objectif est d'inscrire l'évaluation des risques dans la démarche de prévention des risques professionnels.

La démarche de prévention doit être construite dans le cadre d'un processus dynamique tenant compte de l'évolution dans l'entreprise des facteurs humains, techniques et organisationnels.

La démarche d'évaluation des risques-prévention est une démarche structurée qui peut suivre les étapes suivantes :

- 1 - Préparation de la démarche
- 2 - Evaluation des risques : identification – classement
- 3 - Elaboration du programme d'actions
- 4 - Mise en œuvre des actions de prévention
- 5 - Réévaluation des risques

5.1 La préparation de la démarche

Il est nécessaire que l'employeur prenne connaissance des principes généraux de prévention auxquels il doit se conformer.

Constitution de groupes de travail pluridisciplinaires :

La démarche de prévention se base sur des connaissances complémentaires d'ordre technique, médical, organisationnel au stade de l'évaluation des risques et à celui de l'élaboration de stratégies de prévention.

L'employeur doit mettre en place ces groupes en s'appuyant sur tous les acteurs internes de l'entreprise.

Les unités de travail doivent être définies :

Poste de travail – groupe de poste – métiers – lieux de travail...

La méthode d'évaluation, les moyens financiers, les modalités de communication des résultats doivent être précisées.

Les différents documents concernant la sécurité doivent être rassemblés :

- données statistiques internes ou par branche professionnelle sur les accidents de travail ou maladies professionnelles.
- registres de sécurité contenant les rapports des différents organismes de contrôle.
- fiche d'entreprise du médecin du travail.
- fiches de données de sécurité des produits utilisés.
- programme annuel de prévention des risques professionnels.

5.2 L'évaluation des risques

Elle doit se faire de manière globale et exhaustive en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail réel du salarié.

Identifier les dangers

Il s'agit de repérer, dans chaque unité de travail, tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés.

Il faut donc :

- Observer le poste de travail et son environnement à la recherche de dangers.
- Déterminer et analyser toutes les tâches réalisées.
- Demander l'avis des opérateurs sur des situations dangereuses potentielles ou réelles à leur poste.
- Rechercher d'éventuels dommages corporels ou matériels antérieurs au poste.
- Connaître la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité.

Evaluer les risques

Il faut définir le risque au poste de travail pour chaque situation dangereuse et l'évaluer en fonction :

De la nature du danger

- De la gravité de ses conséquences éventuelles, par exemple :
- Faible : dommage mineur, accident bénin
- Modérée : accident avec arrêt sans séquelles
- Grave : accident avec séquelles
- Très grave : risque mortel

Des antécédents d'accident du travail ou de maladie professionnelle à ce poste

Des circonstances d'exposition

De la probabilité d'apparition, fonction de la fréquence, de la durée d'exposition, du nombre de salariés exposés :

- Très improbable
- Possible mais assez improbable,
- Probable,
- Très probable, inévitable à plus ou moins long terme.

Des moyens de prévention existant déjà au poste (techniques, organisationnels, humains)

Classer les risques : pour déterminer les priorités de plan d'action en fonction de la gravité potentielle et de la probabilité d'apparition

Les risques peuvent être classés de 1 à 5.

- Mesures correctives non prioritaires : 1 et 2
- Mesures correctives moyennement prioritaires : 3 et 4
- Mesures correctives prioritaires : 5

	Gravité			
	↑			
Très grave	4	4	5	5
Grave	3	3	5	5
Modérée	2	2	3	4
Faible	1	1	2	3
	→			
	Très improbable	Improbable	Probable	Très probable
	Probabilité			

Par exemple : Pour un risque probable ou très probable et aux conséquences graves ou très graves, le risque sera classé de niveau 5 et devra déclencher une action corrective urgente et prioritaire.

5.3 Elaboration du programme d'actions et mise en œuvre des actions de prévention

La mise au point du programme d'actions consiste à rechercher des solutions respectant les principes généraux de prévention.

Le programme de prévention des risques professionnels devra tenir compte des éléments d'ordre technique, organisationnel et humain.

Il devra planifier l'ensemble des actions de prévention, établir des priorités d'action et décrire les mesures envisagées permettant de supprimer ou de réduire le risque.